



Philippeville, le 02 mars 2023

---

## **Froidchapelle**

### **OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

**CLDR du 01 mars 2023**  
Salle du conseil – Froidchapelle

---

#### **Ordre du jour de la réunion :**

---

1. Approbation du PV de la réunion du 16 novembre 2022
2. Rapport annuel de l'ODR précédente
3. Projet PIMACI – F.P 1.5 « Développer des liaisons douces entre les villages et les LACS/entre les villages »
4. Appel à projets cœur de village
5. 1<sup>e</sup> demande de convention – F.P 1.1 « Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt
6. Divers

Monsieur le Bourgmestre introduit la séance dans la salle du Conseil puis laisse la parole à Monsieur HIGNY de la FRW.

#### **1- Approbation du PV de la réunion du 16 novembre 2022**

---

Madame Aelgoet notifie que son nom a mal été orthographié. La FRW rectifiera le PV en ce sens avant sa publication sur le site de l'ODR. Le PV est approuvé sans réserve.

#### **2- Rapport annuel de l'ODR précédente**

---

Le Rapport Annuel est rédigé chaque année par le Collège et l'Administration communale, en collaboration avec la CLDR et la FRW. Il doit être transmis à l'Administration régionale (DGARNE), au Pôle Aménagement du Territoire, à la Ministre de la Ruralité pour le 31 mars. Il est donc à l'ordre du jour de chaque CLDR de début d'année.

Ce rapport, qui comporte 4 parties, vise à faire le point, chaque année, sur l'état d'avancement des projets et sur la dynamique participative menée sur la commune.

- La première partie présente la situation générale de l'opération avec les projets réalisés, en cours ou en attente
- La deuxième partie reprend un état d'avancement des projets en convention DR
- La troisième partie décrit le rapport d'activités de la CLDR (les réunions tenues)
- La quatrième partie mentionne la programmation pour les 3 années à venir.

Suite à une nouvelle circulaire de septembre 2021 encadrant les PCDR, le rapport annuel doit dorénavant être approuvé par le Conseil communal.

### 1. Situation générale de l'opération (projets réalisés/en attente)

Chaque membre a reçu en même temps que son invitation, un tableau reprenant la liste des projets mentionnant leur état d'avancement.

### 2. Avancement des projets en convention DR :

Deux projets sont toujours en travaux, à savoir, La Maison de la Ruralité dont le chantier devrait s'achever en juin 2023. Monsieur Sylvain JASPART ajoute que les abords seront terminés pour le week-end du Laetare et qu'il ne restera par la suite, plus que le mobilier intérieur à installer.

Le second projet en cours est l'aménagement du centre de Fourbechies qui n'attend plus que la couche de finition sur la voirie, courant du mois de mars.

### 3. Le rapport annuel de la CLDR

3 réunions de la CLDR ont eu lieu en 2022.

20/01/2022 - 9 personnes : Approbation de l'avant-projet de PCDR, présentation de la circulaire et un bilan des projets de l'ODR précédente

24/02/2022 - 17 personnes : Présentation de la défense en PAT, RA ODR 2, appel à projet BiodiverCité

16/11/2022 - 15 personnes : Retour sur l'approbation du PCDR, explication sur la 1ère demande de convention et sur l'appel à projets « cœur de village »

### 4. Programmation à 3 ans

Concernant la partie 4 du rapport annuel, la programmation des projets sur 3 ans, celle-ci n'a pas lieu d'être étant donné que le PCDR 2006-2016 n'est plus valide. Pour répondre à Monsieur le Bourgmestre, il est expliqué que l'année prochaine, un rapport annuel devra être établi suite à la première demande de convention de ce nouveau PCDR 2022-2032 et qu'une programmation aura alors lieu.

Il est aussi demandé si un projet de lot 2 peut être programmé avant un lot 1. La FRW explique que les projets de lot 2 ainsi que de lot 3 peuvent remonter via la programmation, il faudra cependant veiller à étoffer le contenu des fiches de lot 2 et 3, trop succinctes pour pouvoir faire une demande de convention.

### 3- Projet PIMACI – F.P 1.5 Développer des liaisons douces entre les villages et les LACS/entre les villages

PIMACI = le Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité .

PIMACI a pour but de réaliser des aménagements cyclables, piétons ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité à travers des mobipôles. Dans cette optique, certaines liaisons présentes dans la fiche-projet 1.5 « Développer des liaisons douces entre les villages et les LACS/entre les villages » ont été inscrites dans ce plan. Celles non reprises dans PIMACI pourront être mises en œuvre via d'autres sources de financement.

Monsieur Denis précise que certains tracés de la F-P 1.5 ont été revus pour correspondre aux critères du plan. Les projets inscrits dans PIMACI doivent par exemple contenir: 50% projets cyclistes, 20% projets piétons et 30% pour l'intermodalité.

Il est à noter qu'il est possible également de combiner plusieurs sources de subsides complémentaires comme par exemple le PIC. Le taux de subsidiation est de 80% via PIMACI.

Voici les liaisons et aménagements rentrés dans le PIMACI et approuvés lors du dernier Conseil communal, attention, elles doivent encore être approuvées par le Gouvernement Wallon :

- Création d'un quai TEC à l'Aquacentre → 75.600€
- Aménagement de voiries à la rue de Froidchapelle et du Pont de Pierre à Erpion → 241.234€
- Création d'une liaison piétonne entre le hall sportif et l'école libre → 121.663€
- Création d'une liaison cyclable entre le lac de la Plate Taille et Vergnies → 257.947€

Un membre interpelle l'assemblée sur le fait qu'il faut 3 mètres de large pour pouvoir réaliser une piste cyclable en site propre, largeur qui paraît un peu excessive et qui de plus, favoriserait la circulation d'autres types d'utilisateurs (quad, moto...).

→ Lors la réunion de demande de convention pour « l'aménagement global du centre de Boussu-les-Walcourt » (point 5 de ce PV), Monsieur LION et Monsieur HALLIEZ de la DG01 (direction des routes) étaient présents. Ils ont donné des détails concernant un projet de future piste cyclable en site propre reliant la place de Boussu-lez-Walcourt aux lacs de Féronvalle et ont expliqué que dans certaines circonstances, la largeur des pistes pouvait être revue à 2.50 mètres. Ce projet de piste cyclable devrait d'ailleurs voir le jour en 2024.

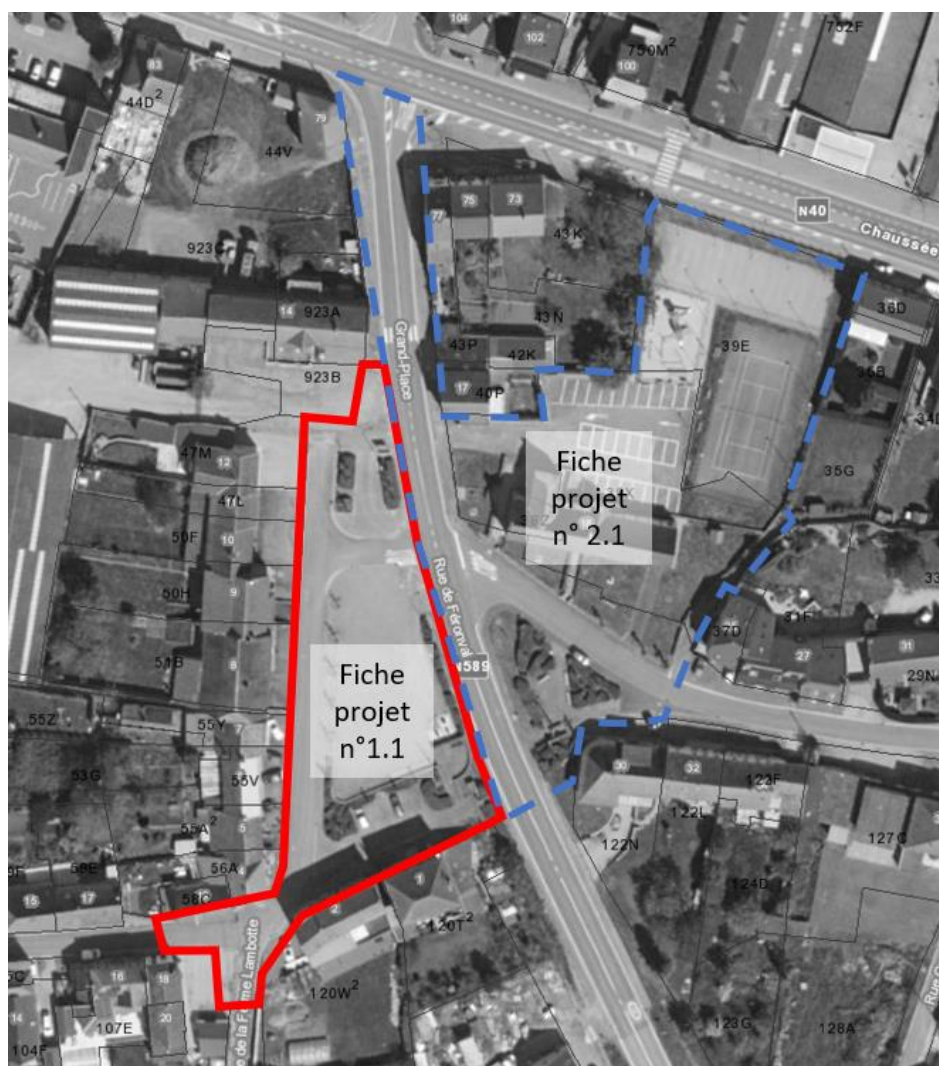
→ Concernant l'inquiétude d'une utilisation par d'autres types d'utilisateurs sur les pistes, une intervention physique limitant l'accès aux autres utilisateurs peut être prévue (exemple : potelets).

#### 4- Appel à projets cœur de village

« Cœur de village » est un appel à projets du Ministre Collignon, financé par le Plan de Relance de la Région wallonne et donnant accès à un subside de 200.000 € à 500.000€.

La Commune y a répondu favorablement et a déposé la F-P 2.1 « Aménagement d'un espace de convivialité à Boussu-lez-Walcourt ».

La FRW rappelle que lors de la rédaction des fiches, la F-P 1.1 « aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt » reprenait à l'origine le périmètre en rouge et en bleu sur le plan ci-dessous. Mais pour des raisons budgétaires, il a rapidement été décidé de scinder en deux le projet : en rouge le projet 1.1 et en bleu le projet 2.1.



Lors de réunions précédentes de la CLDR, il a été décidé que le projet 1.1 serait le premier projet de ce PCDR pour lequel des subsides Développement Rural seraient demandés (voir point 5 de ce PV). L'apparition de l'appel à projets « cœur de village » donnait la possibilité de réaliser presque de front l'ensemble des travaux programmés dans le centre de Boussu-lez-Walcourt.

➔ La F-P 2.1 « Aménagement d'un espace de convivialité à Boussu-lez-Walcourt » (illustré ci-dessous) prévoit la sécurisation de la N589 via la création d'un plateau surélevé – une déviation de la voirie pour accéder à la rue de la Poterie – la création d'un espace polyvalent devant la salle du Foyer Culturel.

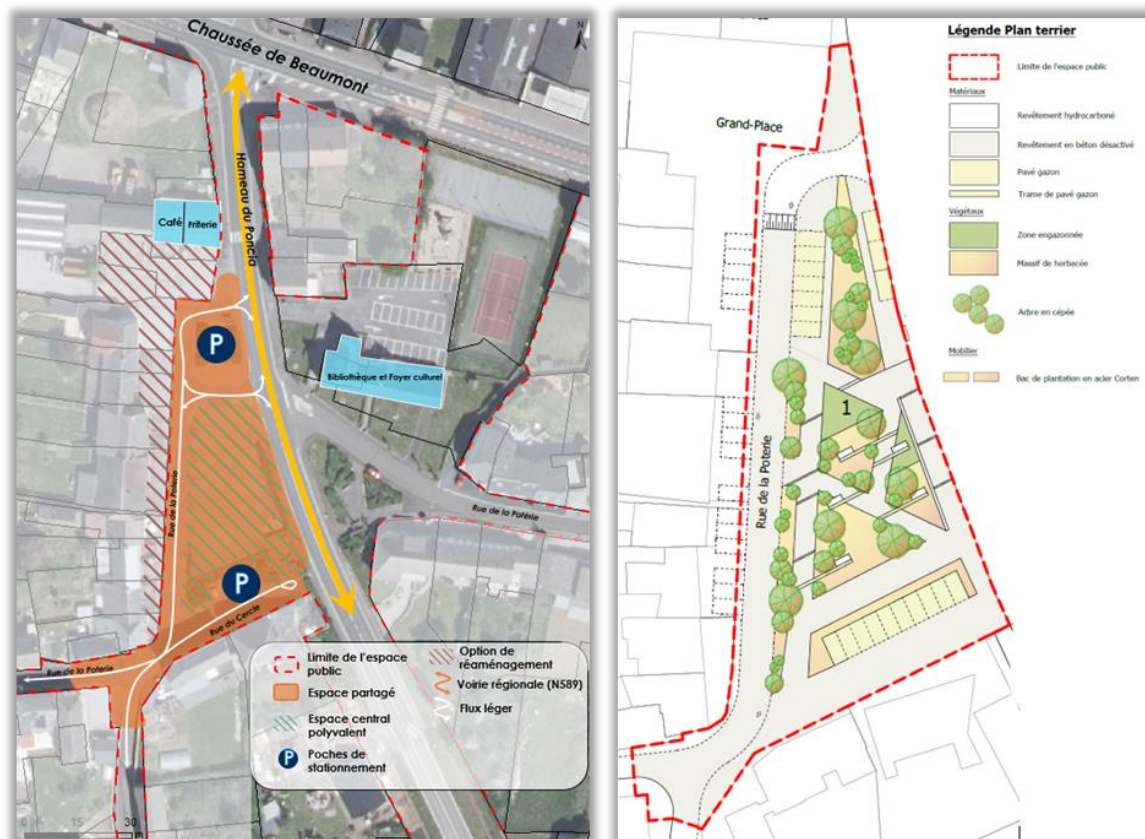


Malheureusement, le projet « Aménagement d'un espace de convivialité à Boussu-lez-Walcourt », n'a pas été retenu pour cet appel à projets. Il s'agit d'une opportunité qui a été manquée mais, à l'avenir, la F-P 2.1 pourra elle aussi être réalisée via des subsides Développement Rural ou une autre source de financement.

## 5- 1ère demande de convention– Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt

Pour rappel, l'objectif de ce projet est le réaménagement du centre de village en un espace agréablement verdurisé, convivial et multifonctionnel et redonner à cet espace sa vocation de cœur de village. Le projet propose les aménagements suivants et est illustré ci-dessous :

- Réorganisation du stationnement
- Sécurisation du site + développement modes doux (espace partagé)
- Création d'un espace central polyvalent
- Végétalisation de la zone
- Mise en place signalétique

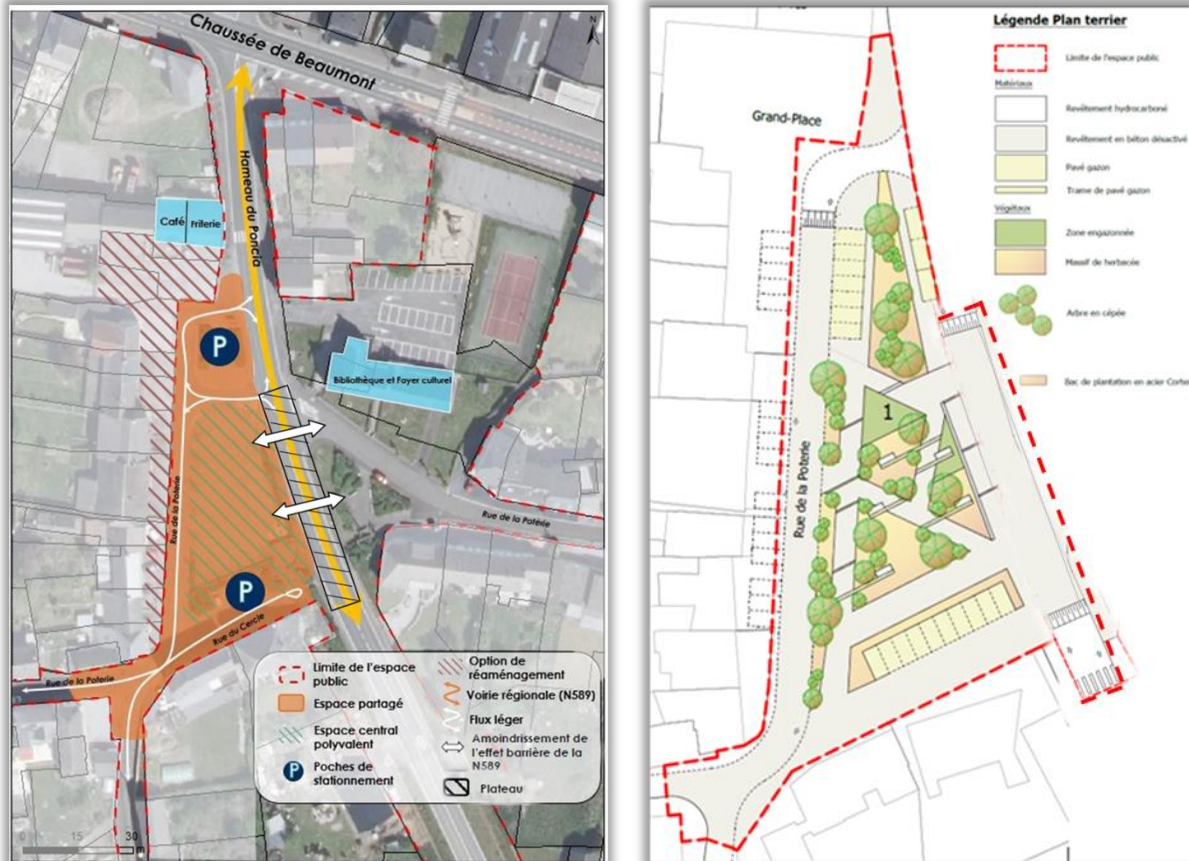


(Attention, il s'agit ici d'une illustration/d'une projection et non d'un portrait-robot de la future place)

Ce projet est estimé à +/-690.000€ et peut espérer une subvention DR avec un taux de 80% sur maximum 500.000€, soit un plafond de subvention de 400.000€

Le projet a été présenté et négocié le 24/02/23 en présence des agents de la DG01 (Monsieur LION et Monsieur HALLIEZ) ainsi que de Monsieur NICODEME de l'Administration du Développement rural.

Comme la F-P2.1 « Aménagement d'un espace de convivialité à Boussu-lez-Walcourt » n'a pas été retenue par « cœur de village », les autorités communales ont proposé d'élargir le périmètre d'intervention prévu dans la F-P 1.1 et d'y inclure des aménagements prévus dans la fiche 2.1, à savoir le plateau surélevé sur la N589.



Cette demande d'élargissement du périmètre permettait : d'assurer la sécurisation de tous les usagers de la place et d'atténuer le sentiment de scission de la place provoqué par la traversée de la N589.

- Monsieur NICODEME, bien qu'approuvant le projet, préconise de conserver le plateau sur la FP2.1, le projet présenté (F-P 1.1) dépassant déjà la limite des subsides (400.000€ de subside et un projet estimé à 690.000€).
- La DGO1, présente (comme expliqué au point 3 du PV) suite à l'aménagement futur d'une piste cyclable sur la N589, n'a rien contre ce projet. Cependant, elle estime que l'idée de plateau n'est pas encore assez aboutie. De plus, les agents ne peuvent, pour l'heure, se prononcer quant à un futur financement de la part de la DGO1.

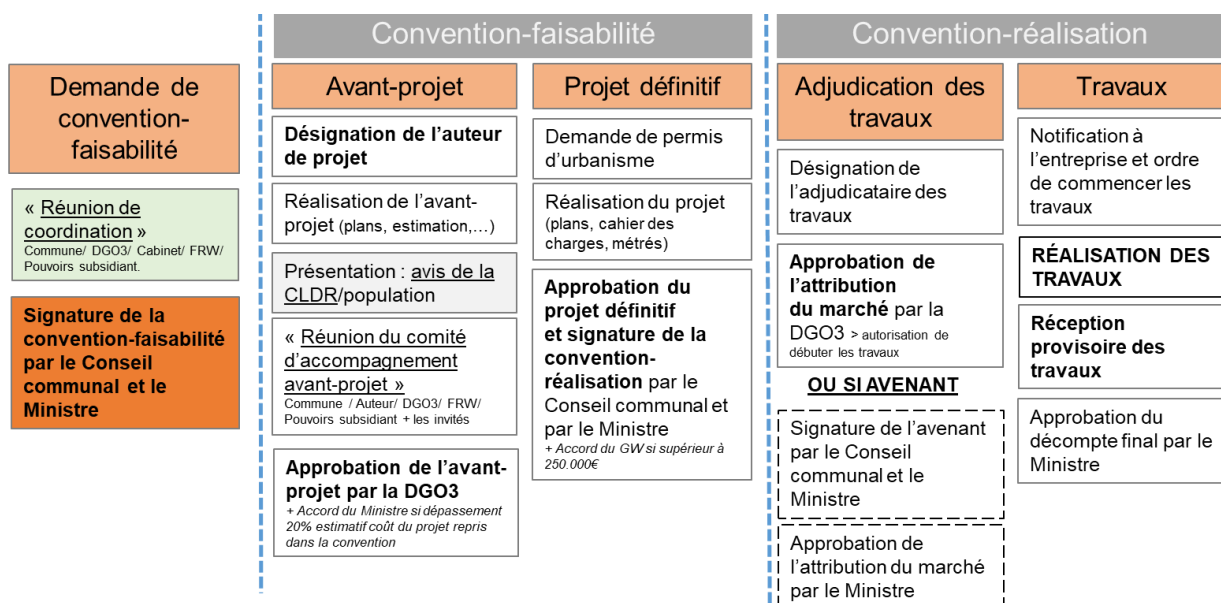
**→ Il a donc été conclu que le plateau ne serait pas créé avec les aménagements de la F-P1.1 mais lors de l'activation de la F-P2.1 ou lors de différents aménagements sur la N589. Les futurs travaux n'auront donc lieu uniquement que sur le périmètre initial de la F-P 1.1 et devraient bénéficier de 400.000€ de subsides Développement Rural.**

Monsieur Sylvain JASPART ajoute que dans les futures réflexions, il serait aussi intéressant d'allonger le plateau et ainsi faciliter l'accès aux deux parkings (celui sur la place et celui derrière le Foyer culturel).

La FRW rappelle la procédure de subside Développement Rural : la première étape vient d'être réalisée : la réunion de coordination. La Commune est maintenant en attente de la Convention Faisabilité.

La Convention-Faisabilité signée par la Ministre donne accès à une provision de 20.000€ pour l'engagement d'un auteur de projet. Une fois celle-ci obtenue, la commune dispose alors de 24 mois pour passer au stade projet définitif et obtenir la Convention-Réalisation. La Convention Réalisation donne, elle, accès au solde de la subvention et permet d'engager une entreprise pour la réalisation des travaux. Une fois celle-ci obtenue, la commune a 12 mois pour désigner l'entreprise en charge des dits travaux.

Le temps estimé pour la réalisation du projet est de plus ou moins 4 ans.



Un membre s'inquiète de savoir quand la population pourra orienter le travail de l'auteur sur les aménagements souhaités /non souhaités. → La FRW lui répond que lors de la présentation de l'avant-projet à la CLDR/la population, l'avis de la CLDR est demandé.

Un membre réagit en expliquant que l'emplacement prévu pour le chapiteau sera sans doute un point problématique, le chapiteau faisant 15m sur 20m. → Monsieur Sylvain JASPART explique que cela devra en effet être un point d'attention pour les futurs aménagements et ajoute que le développement de la partie Est, décrit dans la FP2.1, propose également d'accueillir le chapiteau sur cette zone. Plusieurs pistes sont donc envisagées pour pouvoir toujours placer le chapiteau dans le centre de Boussu-lez-Walcourt.



## 6- Divers

---

### Recrutement de nouveaux membres pour la CLDR

Suite à l'appel à candidature qui se terminait le 15 février, 3 candidats se sont présentés. La CLDR s'accorde sur le fait de tous les inclure. Le nombre de membres devenant impair (de 28 membres, on passe à 31 et par obligation décrétole, elle doit être paire), il est convenu de relancer un appel à candidature pour avoir un nombre pair (cfr.ROI) dans le prochain bulletin communal.

### Maison de la Ruralité

Monsieur le Bourgmestre explique que l'offre d'emploi pour la Maison de la Ruralité a été lancée via le site communal ainsi que sur la page Facebook de la commune. Cet appel se termine le 10 mars. Le poste a déjà suscité l'intérêt de nombreux candidats. Mr Stéphane DENIS ajoute que pour le poste de bibliothécaire, plus fermé vis-à-vis des qualifications requises, 8 candidatures ont été déposées.

### Enquête de satisfaction

La FRW demande aux membres présents de bien vouloir répondre à une enquête de satisfaction sur l'accompagnement de la CLDR.

### Clôture de la réunion

Monsieur le Bourgmestre invite les membres à un verre de l'amitié pour célébrer la validation du PCDR pour 10 ans.